

De: no-reply@transfertpro.com
Envoyé: vendredi 19 juillet 2024 10:16
À: g.jusserandot
Objet: TransfertPro - Fichier à télécharger - RE: Abrogation carte communale de Colombier - consultation des PPA



Fichier à télécharger

Cher utilisateur,

Arnaud VENIANT vous a envoyé un fichier le 19/07/2024 à 10:16:06. Vous pouvez télécharger ce fichier jusqu'au **08/08/2024**.

Message :

Bonjour Gwenaëlle,

En retour à ta demande , voici les éléments que mes collègues m'ont transmis :

1/ Pas d'observation ni projet d'Aménagement foncier sur le secteur de Colombier.

2/ Concernant les PDIPR/PDESI :

- Lieu-dit Chez le Berche

Le chemin des Thureaux (n°19 sur le document Colombier-carte PDIPR-PDESI) fait partie de l'itinéraire culturel "La Via Sancti Martini", traversant le sud du département d'est en ouest.

La commune de Colombier, par délibération en CM du 4 avril 2024, en a demandé son inscription au PDIPR. Cette inscription sera proposée aux élus départementaux à la prochaine réunion en Commission permanente traitant de la modification du PDIPR, fin d'année 2024 ou début 2025.

L'itinéraire "Via Sancti Martini" devrait être présenté en CDESI et proposé à l'inscription au PDESI en 2025.

D'après le plan fourni, ce chemin ne fait partie des "Voies de circulation à créer, modifier ou conserver". Or ce cheminement évite 220 m de route revêtue en plein virage. Il serait donc important de le conserver.

- Lieux-dit Les Traversières- Les Chaumes Sarrat (entre la RD 998 à la RD 108)

Le chemin de la Goutte au Bois (n°15 sur le document Colombier-carte PDIPR-PDESI) est inscrit au PDIPR depuis le 20 juillet 2020, sur proposition de la commune de Colombier suite au conseil municipal du 21 octobre 2019.

D'après le plan fourni, le tracé de ce chemin serait modifié. Il convient de conserver la desserte aux extrémités , RD 998 et RD 108 (sur la commune de Hyds).

- Lieux-dit La Coudre

Le chemin de la Garde à Montchabry (n°6 sur le document Colombier-carte PDIPR-PDESI) est inscrit au PDIPR depuis le 29 juin 1987, sur proposition de la commune de Colombier suite au conseil municipal du 6 décembre 1985.

Il fait partie de l'itinéraire intercommunautaire "PR 22-Colombier, au fil de l'eau", inscrit au PDESI depuis le 24 avril 2023. Cet itinéraire est géré par la communauté de communes Commentry-Montmarault-Néris.

D'après le plan fourni, ce chemin ne fait partie des "Voies de circulation à créer, modifier ou conserver". Or ce cheminement évite de passer devant l'habitation de la Coudre en empruntant 450 m de route revêtue. Il serait donc important de le conserver.

Arnaud VENIANT

Direction de l'Habitat

Service planification France Rénov

Chargé de la lutte contre l'habitat indigne

04.70.34.15.02 / 06.33.30.38.96

Fichier à télécharger :



[Colombier202407-PD
IP\(...\)zip \(6 Mo\)](#)

TransfertPro

N° de transaction d'envoi: 699909699983580611

Si ce message ne vous concerne pas, vous pouvez l'ignorer.
© 2024 TransfertPro™ Tous droits réservés

